

# Fermeture de fin d'année

## Service de la sécurité municipale

Le service de la sécurité municipale (022 899 10 13) effectuera une permanence les lundi 28 décembre 2009 de 9h30 à 11h30 et le mercredi 30 décembre 2009 de 10h00 à 12h00. En cas d'urgence en dehors de cette permanence, le service est joignable durant toute la durée des fêtes de fin d'année au 079 220 64 83.

## Ramassage des sapins

La levée des sapins aura lieu du 4 au 14 janvier 2010. Merci de dégarnir vos sapins pour qu'ils puissent être recyclés dans les meilleures conditions.



## Service de l'administration

Les bureaux de la mairie seront fermés du jeudi 24 décembre 2009 au vendredi 1er janvier 2010 inclus. En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis auprès de la Police de Sécurité Internationale de l'Aéroport International de Genève, niveau des arrivées. Ouvert de 5h00 à 22h00, 7/7 jours la veille ou au plus tard 3h avant le départ. Tél. 022 427 92 81.

## Etat-civil

En cas d'urgence, pour les besoins de l'état-civil (décès ou naissance), une permanence est assurée à la mairie de Chêne-Bourg les samedi 26 décembre et mercredi 30 décembre 2009 de 10h00 à 12h00 (022 869 41 10).



## Auberge du Grand-Donzel

Le restaurant du centre communal de Grand-Donzel sera fermé les 24 et 25 décembre 2009 ainsi que du 31 décembre 2009 au 4 janvier 2010 inclus.

## Service de la petite enfance

Les institutions communales de la petite enfance seront fermées durant les vacances scolaires, soit du mercredi 23 décembre 2009 au vendredi 8 janvier 2010 inclus.

Communiqué du Département de l'économie et de la santé

## Bourse cantonale et Prix cantonal du Développement durable (édition 2010)

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives émanant des milieux privés et associatifs favorisant le développement durable, le Conseil d'Etat décernera en 2010, et ce pour la neuvième année consécutive, une bourse et un prix cantonaux du développement durable, dotés respectivement d'un montant maximum de CHF 30'000.- et CHF 10'000.-.

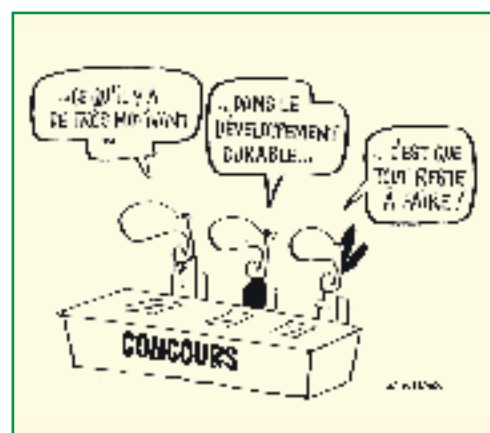
Les projets ou les réalisations soumis au concours doivent contribuer à favoriser la convergence et l'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique, pour Genève et sa région.

Toute entreprise, personne ou groupement issu des milieux privés ou associatifs, domicilié ou exerçant une activité à Genève ou dans la région

frontalière du canton (Ain, Haute-Savoie, district de Nyon), peut faire acte de candidature.

La date limite pour la réception du formulaire d'inscription, accompagné du dossier complet, est fixée au lundi 1er février 2010.

Le formulaire d'inscription, le règlement du concours, la liste des lauréats des éditions précédentes, ainsi que toutes les informations



utiles sont disponibles sur le site Internet [www.geneve.ch/agenda21](http://www.geneve.ch/agenda21)

## Pour tout complément d'information:

M. Jean-Pierre Tombola, Service cantonal du développement durable, Département de l'économie et de la santé (18 bis, Quai Ernest-Ansermet, 1205 Genève), tél. : +41 (22) 388 19 42; télécopieur: +41 (22) 388 19 49; e-mail : [jean-pierre.tombola@etat.ge.ch](mailto:jean-pierre.tombola@etat.ge.ch)



## Cadeaux

Il a plu des annonces de cadeaux lors de cette dernière séance. Tout d'abord, on a appris que Sport Toto accordait à la commune la somme de CHF 30'000 pour la rénovation des courts du Tennis Club de Veyrier-Grand-Donzel.

Habitué des récompenses, ce sera la 5e consécutive, le service des routes et des espaces verts a reçu le 1er prix dans sa catégorie pour le concours des balcons fleuris, a dévoilé le Conseiller administratif Daniel Mermod, non sans fierté.

Soucieuse de redistribuer une partie de ses deniers aux plus défavorisés, la commune a décidé d'offrir son soutien aux victimes des tremblements de terre en Asie à hauteur de CHF 3'000, versés à la Chaîne du Bonheur.

Enfin, pour ceux qui voudraient goûter au plaisir d'offrir de leur temps, les restaurants scolaires souffrent cruellement d'une pénurie de bénévoles pour assurer leur mission. Un engagement d'un ou deux repas par mois de la part de quelques citoyens pourrait suffire pour venir à bout de la crise due au manque d'effectif.

## Nuisance

Une habitante de la commune s'est plainte des désagréments causés par les travaux et aménagements divers de la commune de Troinex. Le Maire Luc Malnati a informé que le Conseil administratif a adressé un 2ème courrier à la commune voisine pour lui faire part des problèmes ressentis par les Veyrites : « Nous espérons qu'ils n'attendront pas la fin de la phase test de 12 mois pour se rendre compte que leurs mesures circulatoires sont une aberration ».

Il a également remercié les riverains du chemin Sur-Rang pour leur patience, la pose de l'enrobage bitumineux ayant mis leurs nerfs à rude épreuve pendant un week-end. Qu'ils se réjouissent, les travaux seront terminés avant la fin de l'année.

Pour ce qui est de la délinquance, les chiffres du 3e trimestre stagnent, sauf ceux concernant les cambriolages a informé le Conseiller administratif Thomas Barth. Ce ne sont pas moins de 29 cambriolages qui ont été perpétrés durant les mois de juin et septembre. En comparaison, les mois de juillet et août ont été beaucoup moins mouvementés, les demeures ayant été visitées à seulement 7 reprises. Malgré tout, M. Barth s'est réjoui de l'efficacité des mesures prises concernant les nouveaux horaires des agents de sécurité municipaux « Pendant le week-end, un agent a pu intervenir et éviter qu'un problème prenne des proportions importantes ». Il a ajouté que certains cambrioleurs avaient été appréhendés. Si l'on peut considérer que la neige est une nuisance, les Veyrites peuvent se réjouir de son

atténuation ; le nombre de personnes de garde pour le déneigement sera augmenté cette année. « Nous en profitons pour rappeler aux propriétaires qu'il leur incombe de débayer leur propre trottoir », a souligné M. Mermod.

## Acceptation frileuse

C'est à 14 voix pour, 7 contre et une abstention que le projet de budget et le plan des investissements 2010 ont été acceptés. Selon M. Barth, il s'agit d'un message clair et il s'est dit enchanté par ce résultat positif. Selon le socialiste Raymond Jeanneret, il n'y a pas de quoi pavoiser.

Les points litigieux du budget demeurent les mêmes qu'à la dernière séance, soit le maintien du centime additionnel à 39 et l'ajournement du projet des Etournelles.

« En descendant le centime additionnel à 39 en 2007, cela a peut-être été payant pour certains partis politiques, mais cela aura diminué notre marge de manœuvre », s'est exprimé le socialiste



Henri-Marc Schaerer avant de prévenir que son groupe rejeterait le projet. Le vert Max Müller a fait un long exposé sur ses motivations à suivre la voie des socialistes. Pour lui, la schizophrénie serait à même de décrire le comportement contradictoire de l'exécutif « On veut développer la couronne villageoise, mais on donne le Gerdil et on ajourne le projet des Etournelles. On veut attirer les artisans, mais on ne leur offre pas de locaux ». Il accuse également l'exécutif de produire des études onéreuses en ne tenant pas compte de leurs résultats, citant comme exemple la récente étude sur la petite enfance qui faisait état d'un manque de places de crèche, mais dont les conclusions n'ont mené à aucune mesure concrète.

« Il est facile de critiquer le Conseil administratif ou la majorité du Conseil municipal, mais vous n'avez pas proposé d'alternative », s'est défendu le libéral Serge Patek, ajoutant « si un autre groupe devait être majoritaire, on aurait une augmentation des impôts et une augmentation de logements mal situés ».

Le budget aura tout de même connu une em-

bellie de dernière minute. Le département des finances a réévalué les rentrées fiscales de la commune en sa faveur, portant l'excédent de revenus de son projet de budget de CHF 49'420 à CHF 957'170, permettant au Conseil administratif de réévaluer certains postes en vitesse. M. Mermod a remercié ses collègues pour avoir accepté d'être plus généreux envers diverses sociétés communales.

C'est donc avec les montants de CHF 22'368'480 aux charges et de CHF 23'226'150 aux revenus, l'excédent atteignant CHF 857'670, que le projet de budget a été bouclé et approuvé.

## La société immobilière du stand de tir change son fusil d'épaule

Alors qu'il était question de préavis de la dérogation de densité pour le projet de deux immeubles à la route Antoine-Martin et d'un stand de tir souterrain, le Conseil administratif a reçu à la toute dernière minute un courrier mettant à mal

l'ordre du jour. La missive émanant de la société immobilière du stand de tir déclarait vouloir renoncer à la requête d'autorisation de construire, demande dont elle était cosignataire. Les Conseillers, décontenancés pour la peine, se sont interrogés longuement sur la pertinence de maintenir le vote. M. Patek et son collègue Philippe Cornebise ont considéré qu'un vote correspondait à prendre position et risquait d'heurter les protagonistes tout en mettant en danger la réalisation

du projet. Pourtant, il était très bien accueilli ce projet, probablement par l'unanimité du Conseil.

« Nous avons tous salué ce projet et la décision de la société me rend perplexe. Les voisins se sont montrés tolérants face aux nuisances, mais la connaissance de cette lettre pourrait mettre en danger cette bonne entente voire l'avenir du stand de tir », a jugé le radical Zoltan Szalai, exhortant l'hémicycle à maintenir le vote.

Les motivations du revirement de la société sont ignorées. Toutefois, certains élus ont émis l'hypothèse qu'il ne s'agirait probablement que des soucis d'ordre financier qui auraient incité les protagonistes à la prudence. Quoi qu'il en soit, les deux parties pourront malgré tout compter sur l'appui des Conseillers municipaux pour réaliser leur projet s'ils finissent par trouver un compromis, l'assemblée ayant préavisé favorablement leur requête.

## Charte à CHF 275'000

Une charte environnementale communale sera mise en œuvre ces prochaines années, ainsi en a décidé à l'unanimité moins une abstention le Conseil municipal. Outre la charte, deux autres volets accompagnent la proposition, soit l'entretien et le renouvellement du maillage vert ainsi que la revalorisation des massifs forestiers, le tout estimé à CHF 923'000. La totalité du projet ne coûtera aux Veyrites que CHF 275'000, une fois les diverses subventions déduites.

« La charte sera un bon outil de gestion de l'environnement, simple, efficace et son utilisation ne compliquera pas la tâche des mandataires » a promis le libéral Philippe Rossé. Il a aussi prédit qu'un tel outil apporterait de la légitimité aux préavis.



Allant dans le même sens, le libéral Thierry Schaffhauser a rappelé qu'il existe à Veyrier de nombreuses associations de quartier investies dans des actions liées au paysagisme et qu'il serait bon selon lui d'utiliser cette manne de connaissance.

Le Maire a été ravi de voir le projet si largement plébiscité et a prédit beaucoup de travail à l'urbaniste communal Olivier Orth pour l'élaboration de la charte « et ce, dès demain » a-t-il plaisanté.

*Nancy Gagné Bolle*

Le Conseil municipal a préavisé favorablement à huis clos deux dossiers de candidature à la naturalisation suisse et genevoise.

# Rubrique technique

## Zone 30 km/h de Pinchat

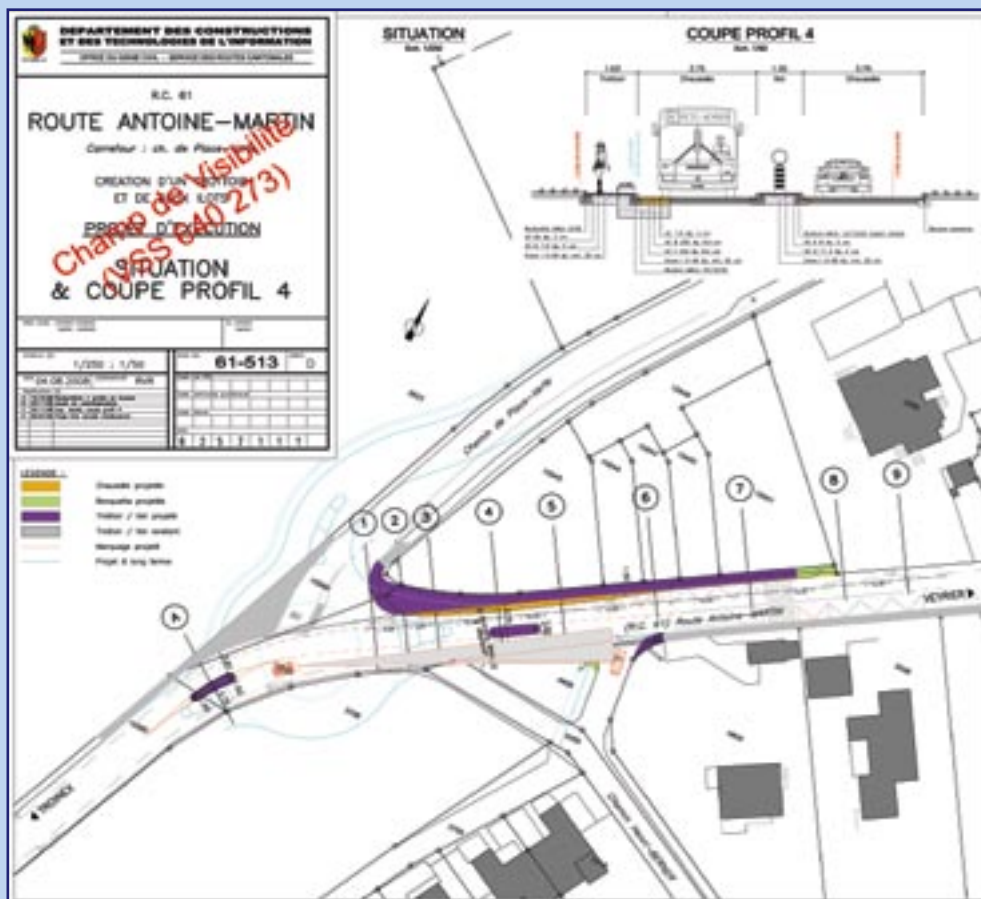
Le revêtement de la route du chemin Sur-Rang ainsi que les trottoirs et les travaux de finition ont été effectués. La circulation est rétablie depuis peu ainsi que le trafic des transports publics initial et les arrêts de bus. Dès lors, les travaux sur les chemins et avenue adjacents pourront commencer. Les zones 20 et 30 km/h pourraient être effectives d'ici la fin du mois.

## Route de Veyrier

Un chantier de mise en place d'une conduite pour la fibre optique a débuté fin novembre depuis la route de l'Uche jusqu'à l'école de Veyrier village. Ce chantier devrait durer jusqu'à mi-janvier.

## Route Antoine Martin

Le service des routes cantonales aménage un îlot central sur la route Antoine Martin à la hauteur du n° 55. Préalablement, des travaux SIG service électrique devront être exécutés.



# Flash Info

## Apéritif communal

Les autorités communales ont plaisir de convier la population veyrite au traditionnel apéritif de début d'année. Le rendez-vous est fixé au jeudi 14 janvier 2010, à 19h00, à la salle communale.

M. le Maire Luc Malnati ainsi que Mme Marlyse Rostan, présidente du Conseil municipal et M. Eric Ménétrety, président du Cartel des sociétés, se relayeront au podium pour adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

Le prix du Mérite 2009 sera remis par le jury et la partie musicale assurée par la fanfare l'« Echo du Salève ». Venez nombreux !

## Médailles de chiens 2010

Les médailles de chiens pour l'année 2010 seront en vente à la mairie du 4 janvier au 31 mai 2010. Toutefois, la date limite pour l'acquisition de la médaille est fixée au 31 mars 2010. Le tarif 2009 reste applicable en 2010.



# Commission d'aménagement du territoire et environnement

La commune dispose depuis 2008 d'un plan directeur communal qui a pour but de tenir compte des intentions régionales et cantonales en leur donnant une interprétation locale. Il fixe les grandes lignes du développement de la commune dans le domaine de l'urbanisme, de la circulation, des sites et de la protection de l'environnement.

Ce plan propose un grand nombre de fiches descriptives visant le développement de projets en réponse aux besoins de la population et de la commune.

Afin de prendre en mains le destin de notre territoire, en réponse aux enjeux importants que sont l'urbanisation des grandes parcelles et le développement du trafic, les autorités ont lancé l'étude des premières mesures préconisées par le plan directeur cantonal.

Les membres de la commission sont chargés de proposer d'analyser et de valider des projets en étroite collaboration avec le Conseil administratif, le responsable de l'urbanisme communal, Olivier Orth, et les mandataires architectes, urbanistes, aménagistes, etc.

De nombreux « chantiers » sont en cours, soit d'étude, soit de réalisation et nous pouvons citer les plus importants :

## Urbanisme et équipements

**Grand-Salève:** Nouvelles infrastructures scolaires et associatives, logements et activités, groupés dans un projet ambitieux et attractif au centre du village.

**Couronne du village:** Etude du périmètre le long de la route de l'Uche, entre la route du Pas-de-l'Echelle et le chemin des Marais, offrant un grand potentiel constructible pour du logement et des équipements à proximité du village et des bus, le débat sera élargi à tous les partenaires concernés.

**Etournelles:** Dernière étape de valorisation des terrains communaux offrant deux immeubles de logements et un équipement pour la petite enfance.

**Zone artisanale du Pré-aux-Dames:** Valorisation à moyen terme d'un périmètre offrant un excellent potentiel de développement pour des surfaces d'activités artisanales et tertiaires très demandées sur la commune.

**Grands-Esserts:** Grands terrains de Vessy, propriété de l'Etat de Genève offrant un fort



potentiel de développement que la commune souhaite maîtriser totalement dans sa configuration, sa densité et son planning de réalisation. Une fiche de travail figure dans le plan directeur et précise les mesures préalables à réaliser avant toute étude de projet.

**PACA – Carouge-Veyrier-Etrembières:** Etude transfrontalière menée par le canton dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-

nevois qui vise une planification territoriale élargie hors frontière. La commission et les autorités communales participeront le plus activement possible aux études, dans les limites de la compétence que leur accordera l'Etat pour défendre les intérêts de notre territoire.

## Circulation

**Zone 30:** Etudes et réalisations des adaptations du réseau routier « résidentiel »

prévues dans le plan directeur. Un premier chantier vient de se terminer au chemin Sur-Rang.

**Zone de rencontre:** Mise en œuvre de mesures complémentaires de dissuasion et de modération du trafic au centre du village, comme l'obligation de tourner à gauche au débouché de la place de l'Eglise sur la route du Pas-de-l'Echelle supprimant le transit vers la douane.

## Protection de l'environnement

**Charte de l'environnement:** Suite à l'étude environnementale effectuée en 2002 et intégrée au plan directeur, la commune va se doter d'un outil de coordination et de planification qui servira de référence lors du lancement de nouveaux chantiers d'assainissement et de valorisation de l'environnement naturel.

Ce guide précieux offrira également aux autorités une liste de recommandations à transmettre aux promoteurs et aux propriétaires quant aux nouvelles plantations et à l'entretien des espaces verts, dans le cadre des autorisations de construire. Ces mêmes recommandations pourraient également être distribuées à la population en proposant un conseil spécialisé aux personnes intéressées.

L'aménagement du territoire, la qualité de notre environnement bâti et la préservation de notre environnement naturel sont des enjeux fondamentaux, déterminant notre qualité de vie. Ils concernent les autorités cantonales et communales, mais aussi chaque habitant individuellement dans son engagement politique et dans son mode de vie de tous les jours.



# Budget de fonctionnement

Plusieurs éléments expliquent la réduction importante des ressources dont la commune devrait disposer pour le financement des prestations fournies à la population au cours de l'année 2010. En effet, le budget 2010 intègre, outre la prise en compte du ralentissement économique que nous connaissons depuis l'automne 2008, deux autres éléments qui influencent de façon importante ledit budget. Il s'agit d'une part des conséquences sur les ressources fiscales communales, soit une réduction de celles-ci de CHF 1'845'000, de l'acceptation des modifications de la loi fiscale genevoise adoptée en votation populaire le 27 septembre dernier à une très large majorité sur le plan cantonal, alors que 83,3 % des électeurs de la commune plébiscitaient cette dernière et d'autre part, de la réduction de la part des impôts communaux payés à Veyrier par ses contribuables ayant des activités économiques sur d'autres communes du canton, ce qui représente une diminution pour la commune de ses revenus de CHF 125'000.

Ces éléments conduisent à des revenus totaux de 23'226'150 alors que le budget 2009 en prévoit 24'652'820 et qu'en regard des comptes 2008 il s'agissait de CHF 29'897'780.

Quant aux charges, un élément influence de façon importante le budget. Il s'agit des conséquences de la nouvelle péréquation financière intercommunale, dont les principes ont été élaborés par

les communes elles-mêmes, qui a été adoptée par le Grand-Conseil. Cela représente pour la commune une charge supplémentaire nette par rapport à l'année 2009 de CHF 800'000. La réduction d'un certain nombre de rubriques budgétaires ainsi que la non reconduction en 2010 de quelques dépenses exceptionnelles prévues dans le budget 2009 ont permis de parvenir à l'équilibre budgétaire prescrit dans la loi sur l'administration des communes. Cependant, les nouvelles évaluations des revenus fiscaux reçues de l'administration cantonale le 30 octobre dernier ont permis au Conseil municipal d'adapter, en dernière minute, notamment les subventions servies aux associations et clubs communaux en prenant en compte la moitié de l'augmentation souhaitée par celles-ci.

Ces éléments conduisent à des charges totales de 22'368'480 alors que le budget 2009 en prévoit 23'819'820 et qu'au niveau des comptes 2008 il s'agissait de CHF 21'910'362.

L'excédent de revenus attendu pour l'exercice 2010 s'établit ainsi à CHF 857'670.

Le niveau de la fiscalité communale, fixé à 39 centimes additionnels dès l'année 2008, reste inchangé pour 2010.

## Plan des investissements

Le plan des investissements prévus en 2010 comporte des dépenses d'un montant de CHF 7'895'000 pour des équipements publics

alors que les recettes attendues au niveau des investissements sont de CHF 391'000.

Les principaux investissements prévus concernent l'étude de la première étape du périmètre Grand-Salève, des travaux de réfection de l'école du Bois-Gourmand, le réaménagement du chemin de Pinchat et la revalorisation de la source de Veyrier.

## Dettes communales

Il est prévu de renouveler les deux emprunts venant à échéance en 2010 pour un montant de 7,5 millions. La dette communale, dont le taux moyen prévu dans le budget 2010 est de 3,75%, s'élève actuellement à 15,5 millions.

## Autres éléments

Avec cette situation budgétaire la commune conserve une petite marge de manoeuvre qu'il s'agit toutefois de mettre en perspective de la situation économique préoccupante de ces derniers mois de même que son évolution encore incertaine pour les prochains et de l'ambitieux programme d'investissement en équipements publics dont la réalisation est souhaitée par l'équipe municipale en place.

Une large majorité du Conseil municipal a adopté le budget 2010 lors de sa séance du 10 novembre 2009.

### Inscription dans les institutions de la petite enfance

Les inscriptions dans les institutions de la petite enfance pour l'année scolaire 2010-2011 auront lieu le mardi 16 mars 2009 de 7h30 à 12h00 à la salle communale.

Pour l'année scolaire en cours, il reste encore quelques places dans les jardins d'enfants La Ruche et Pitchoun pour les enfants entre 3 et 4 ans.

## Flash Info

### Jobs d'été communaux

Les candidatures pour les jobs d'été dont le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune seront prises en compte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Déneigement des trottoirs

Les propriétaires ou locataires sont tenus de procéder d'office à l'enlèvement de la neige sur une largeur de deux mètres le long des rues ou sur les trottoirs, à front de leurs immeubles.

## Bibliobus – horaires 2010

Le calendrier détaillé est disponible à la réception de la Mairie et sur le site du bibliobus : <http://www.ville-ge.ch/bmu/pratique/horaires/bibliobus.html>.

Bois-Gourmand (Veyrier)	
Jeudi	Parking de l'école
10h-12h	21.01 / 18.02 / 18.03 / 15.04 / 10.06 / 08.07 / 02.09 / 30.09 / 28.10 / 25.11 / 23.12

Pinchat	
Lundi	Devant l'école de Pinchat
10h-12h	11.01 / 25.01 / 08.02 / 22.02 / 08.03 / 22.03 / 19.04 / 03.05 / 17.05 / 31.05 / 14.06 / 28.06 / 12.07 / 23.08 / 06.09 / 20.09 / 04.10 / 18.10 / 01.11 / 15.11 / 29.11 / 13.12

Veyrier	
Lundi	Parking de l'école
14h-17h	11.01 / 25.01 / 08.02 / 22.02 / 08.03 / 22.03 / 19.04 / 03.05 / 17.05 / 31.05 / 14.06 / 28.06 / 12.07 / 23.08 / 06.09 / 20.09 / 04.10 / 18.10 / 01.11 / 15.11 / 29.11 / 13.12

